

Bilan des sessions 2021 du CNU25

par le bureau de section

novembre 2021

1 Qualifications et CRCTs

Compte-tenu des conditions sanitaires, la session d'examen des qualifications, qui comporte également l'examen des demandes de CRCTs au titre du contingent national, s'est déroulée entièrement en ligne le 15 et le 16 février 2021.

1.1 Qualifications

Cette année a été marquée par la disparition, en cours de procédure, suite au vote de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 (dite LPR), des dossiers de demandes de qualification Professeur pour les Maîtres de conférences et assimilés, ces derniers étant considérés comme dispensés de qualification au titre de l'article L. 952-6 du Code de l'éducation. Il convient de souligner que le terme "assimilés", employé par le MESRI, fait référence aux corps assimilés au corps des MCF (personnels EPHE/ENC/EFEO, EHESS, Collège de France, CNAP, CNAM, MNHN, ENSAM), mais **pas** aux chercheurs des EPSTs. Le CNU a donc examiné, et continuera à examiner, des demandes de qualification Professeur émanant de candidats chercheurs (CNRS, INRA, etc) ainsi que des candidats en poste à l'étranger.

Concernant les qualifications, aux fonctions de maître de conférences d'une part et de professeur des universités d'autre part, le tableau qui suit résume les données des trois dernières années, y compris 2021. La section a pour pratique de qualifier les dossiers qui présentent des éléments tangibles d'activité de recherche et d'enseignement relevant du CNU25 : les dossiers non qualifiés sont majoritairement des dossiers qui ont été considérés comme ne relevant pas des champs disciplinaires couverts par la 25, à l'exception d'une poignée de dossiers insuffisants ou insuffisamment renseignés (sur le volet recherche notamment). La section accepte, par exemple pour des dossiers venant de soutenir, la présence de prépublications comme attestant d'une activité de recherche avérée, au delà de la simple soutenance. Pour les renouvellements de qualification, de la même façon, la section considère indispensable la présence d'éléments d'activité sur la période couverte par la qualification précédente.

Enfin, des dossiers apparaissent naturellement comme relevant de plusieurs sections : le cas le plus fréquent est celui de 25 et 26, mais l'on rencontre également 25 et 27, ainsi que 25 et 72. Dans tous ces cas, les dossiers peuvent tout à fait être qualifiés en 25 et dans l'autre section, en fonction des éléments présentés au regard des critères de la section concernée.

Maître de conférences

	Qualifiés	Hors section	Non qualifiés	Non transmis	Autres cas non étudiés	Total	re-qualif.
2019	248	27	13	34	2	324	27 (8,3%)
2020	229	25	4	26	7	291	19 (6,5%)
2021	175	42	9	24		250	11 (4,4%)

On note cette année un plus grand nombre de candidats classés Hors Section, et le nombre global de candidats est en baisse, peut-être en partie en raison de la situation sanitaire et des allongements potentiels de durée de thèse qui en ont résulté. Les sections CNU avaient obtenu du MESRI un allongement des délais de dépôt de pièces, pour permettre des soutenances plus tardives, dispositif qui a été reconduit pour la campagne de qualification 2022.

Professeur des universités

	Qualifiés	Hors section	Non qualifiés	Non transmis	Autres cas non étudiés	Total	re-qualif.
2020	229	25	4	26	7	291	19 (6,5%)
2021	20	3	1	1	1	26	3 (11%)

1.2 Congés pour recherche et conversion thématique

Rappelons que les CRCTs sont attribués de deux façons différentes : par les sections CNU sur un contingent national, et par les établissements (dans un second temps) sur un quota qui leur est propre. Le CNU25 disposait en 2021 de 7 semestres de CRCTs à distribuer : cela reste peu même si les demandes, au nombre de 52, sont un peu en baisse, conséquence probable des incertitudes liées à la crise sanitaire. Les demandes au titre des retours de congé maternité qui avaient pu être traitées sur un contingent supplémentaire en 2020 ont dû être réintégrées dans le contingent national cette année. Nous regrettons que le progrès de 2020 n'ait pas eu de suite, le cabinet du MESRI ayant donné des assurances aux représentants du CNU qui n'auront pas été suivies d'effet dans les établissements, faute d'instructions sans ambiguïté de la part de la DGESIP.

La section a privilégié dans son examen des dossiers les demandes s'appuyant sur un véritable projet, que ce soit un déplacement de longue durée, la préparation de l'HDR, ou un virage scientifique.

Bénéficiaires : Léa Blanc-Centi, Sylvain Courte, Pierre Debes, Giuseppe Dito, Philippe Eyssidieux, Mickael Matusinski, Tamara Servi.

2 Avancement de grade

La session « Avancement de grade » a vu le retour en présentiel et s'est tenue du 5 au 7 juillet 2020, accueillie par l'UFR de mathématiques de Sorbonne Université,

remerciée ici pour son accueil et son assistance matérielle.

Chaque dossier est étudié par deux rapporteurs désignés au préalable par le bureau, et l'évaluation tient principalement compte des activités réalisées depuis la dernière promotion obtenue. La section est attentive à l'équilibre des dossiers entre recherche, enseignement, responsabilités administratives, encadrements, diffusion, etc. Elle apprécie les informations détaillées sur le devenir et les publications des doctorants, la liste des interventions dans les conférences, ou encore la teneur exacte des responsabilités administratives pour pouvoir en apprécier l'importance. Elle favorise également la qualité des publications sur leur quantité. Les congés maternité ou maladie longue durée, plus généralement les événements pouvant impliquer un retard de carrière sont à indiquer de façon qu'il puisse en être tenu compte à leur juste hauteur. Enfin, les dossiers non promus n'ont pas été accompagnés d'un avis détaillé, suivant la pratique établie par les sections précédentes.

A l'heure où ce compte-rendu part sous presse, la DGRH du MESRI a annoncé, lors d'une réunion informelle avec le bureau de la CPCNU, la disparition prochaine du contingent national de promotions pour les enseignant-chercheurs, prétextant d'une mise en conformité avec la loi de transformation de la fonction publique de 2019, qui a mis fin aux prérogatives de gestion des carrières pour les commissions administratives paritaires. La session 2022 se tiendra normalement et son calendrier est déjà disponible sur le site du ministère. Il est, malheureusement, à craindre que cette session 2022 ne soit, potentiellement, la dernière où les sections CNU seraient en position de faire des propositions classées de promotion, par opposition à un système futur qui verrait les sections émettre des avis sur chaque dossier, comme cela sera le cas dans le cadre des opérations de repyramidage prévues par le protocole de revalorisation, et où les établissements se verraient attribuer la totalité du contingent de promotions de grade, à charge pour eux de tenir compte des avis consultatifs émis, d'une part par le CNU, d'autre part par leur CAC.

Panorama

	MCHC	MCE	PR1	PRCE1	PRCE2
Candidats	67	44	50	54	28
dont candidates	11 (16%)	5 (11%)	3 (6%)	6 (11%)	2 (7%)
Promus	20	9	8	9	7
dont promues	4 (20%)	2 (22%)	0 (0%)	1 (11%)	0 (0%)

Conformément à l'engagement pris à l'unanimité en début de mandat, aucun membre du CNU n'a été proposé par la section à la promotion. Il convient, en outre, d'interpréter les données de genre avec précaution : cette année, parmi les candidates pour une promotion PR1 ou PRCE1, un tiers siégeait en section (et n'a donc pas fait l'objet d'un examen approfondi, au titre de l'engagement rappelé ci-dessus). Au delà, une consultation de la liste des potentielles promouvables au grade de PR1 en 2021, via les données fournies par le MESRI, montre que les collègues féminines qui n'ont pas candidaté sont toutes membres de la section CNU25. Cela illustre, s'il en était besoin, le déséquilibre maintes fois souligné dans le corps des PR.

2.1 Promotion à la hors classe des maîtres de conférence

Les promotions à la hors classe présentent un éventail large de candidats aux profils variés. L'ensemble des activités est pris en compte et un investissement continu au cours de la carrière, dans des directions pouvant évoluer, est prépondérant. Le CNU est attentif à une répartition harmonieuse dans les différentes catégories d'âges et d'avancement de carrière des candidats retenus. L'obtention de l'HDR est un réel atout, sans être un pré-requis.

Liste des promus : Aubrun Guillaume, Audoux Benjamin, Bernardara Marcello, Chicourrat Monique, Darniere Jack-Luck, Dell'Ambrogio Ivo, Fillastre Francois, Fima Pierre, Florence Mathieu, Gille Catherine, Gosselin Pierre, Jammes Pierre, Joly Romain, Kuznetsova Yulia, Lebacque Philippe, Petkova Violeta, Rigat Stéphane, Simon Stéphane, Tossici Dajano, Wolff Maxime.

2.2 Promotion à l'échelon 7 dit « exceptionnel » des maîtres de conférence

La promotion à l'échelon 7 dit « exceptionnel » est en place depuis 5 ans et n'a pas encore tout à fait atteint sa vitesse de croisière. Cet échelon doit représenter dans 2 ans 10% de l'effectif du corps des Maîtres de conférences (classe normale et hors classe). Les promotions proposées résulteront alors uniquement du flux sortant, principalement composé des départs à la retraite.

Si l'âge a été déterminant pour les premières promotions à l'échelon exceptionnel afin d'assurer un renouvellement régulier, le rajeunissement du vivier des candidats conduit à des profils de premier plan en recherche, en partie provoqué par la pénurie de postes de professeur. Face à cette pression forte, la section reste attentive à promouvoir également des profils plus âgés, notamment pour continuer à assurer un roulement dans les années qui viennent. Le critère d'âge n'est cependant pas exclusif, chaque dossier étant étudié soigneusement, et son importance sera probablement amené à encore diminuer dans les années qui viennent. La section a vu apparaître cette année des dossiers d'excellente qualité, qui n'étaient pas précédemment candidats : il convient de ne pas pratiquer d'auto-censure sur les candidatures.

Liste des promus : Bayad Abdelmejid, Benhida Chafiq, Blanloeil Vincent, Caldero Philippe, Fauquant-Millet Florence, Koufany Khalid, Lancien Florence, Leplaideur Renaud, Traizet Martin.

2.3 Promotion à la première classe des professeurs

La promotion à la première classe des professeurs continue d'être soumise à une pression extrêmement forte, rendant les choix particulièrement difficiles. La qualité scientifique, attestée par les publications, le rayonnement et l'animation scientifique, l'encadrement doctoral, les responsabilités administratives et pédagogiques importantes sont des éléments clés. Les candidats sont appelés à rédiger leur dossier de

façon à mettre clairement en avant toutes leurs activités saillantes. Les dossiers avec au moins trois ans d'ancienneté de professeur sont privilégiés.

Liste des promus : Brugallé Erwan, Ginot Grégory, Letellier Emmanuel, Macri Emanuele, Mc Shane Gregory, Paicu Marius-Gheorghe, Ritzenthaler Christophe, Sodaigui Bouchaib.

2.4 Promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle des professeurs

La promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle des professeurs récompense les collègues qui se sont distingués dans leurs activités tout au long de leur carrière. On y évalue l'importance des contributions scientifiques, des services rendus à la communauté, l'influence de l'activité de formation doctorale. Les dossiers avec au moins trois ans d'ancienneté de professeur première classe sont privilégiés.

Liste des promus : Barral Julien, Calaque Damien, Häfner Dietrich, Marin Ivan, Meigniez Gaël, Pichon Anne, Popescu-Pampu Patrick, Sabourau Stéphane, Vuillon Laurent.

2.5 Promotion au second échelon de la classe exceptionnelle des professeurs

Le principal critère pour cette promotion, lorsque l'activité scientifique est incontestable, est l'ancienneté dans le grade, avec une barre se situant actuellement entre la cinquième et la sixième année.

Liste des promus : Bilu Yuri, Boritchev Alexandre, Chambert-Loir Antoine, De La Brèche Regis, Heurteaux Yanick, Merel Loïc, Tomanov Georges.

3 Primes d'encadrement doctoral et de recherche

La session d'examen des demandes de PEDR, qui s'est tenue à Toulouse du 30 août au 1er septembre, est a priori la dernière suivant le format actuel de la PEDR : la mise en place du RIPEC et d'un nouveau régime de primes, prévu par le protocole de revalorisation associé à la LPR, se fera dans le courant de 2022. Les sections CNU ne disposent d'aucune information fiable à ce sujet à l'heure actuelle, les textes n'ayant pas été publiés à ce jour (décembre 2021). La section remercie le département et l'Institut de mathématiques de Toulouse pour leur accueil, malgré les conditions sanitaires toujours compliquées. Comme la session des promotions, cette session s'est déroulée, fort heureusement, en présentiel, ce qui a permis une meilleure qualité de discussion.

Rappelons que ce n'est pas le CNU qui attribue les PEDR : les sections rendent une série de "notes d'item" sur chaque dossier, libellées Publications, Encadrement, Diffusion, Responsabilités, ainsi qu'un avis global qui, contrairement aux notes d'item, est soumis à quota. Ces quotas sont appliqués séparément pour chaque corps : ainsi,

pour 80 dossiers PR examinés (un recul de 20% par rapport à 2020), nous disposions de 16 avis globaux A, 24 avis globaux B, et 40 avis globaux C. Les quotas étaient de 21 A, 30 B pour 103 dossiers MCF examinés (avec 52 C). Ces quotas sont donc calculés sur le nombre de demandes déposées, et non pas sur le nombre de candidats éligibles à faire une demande (contrairement aux promotions de grade). Pour mettre ces données en perspective, il y a environ 500 PRs en activité en section 25, ainsi que 850 MCFs. Il y a donc une très forte auto-censure, notamment chez les MCFs.

La section considère que la quasi-totalité des dossiers examinés ont une activité scientifique avérée, de bonne voire très bonne qualité. La très grande majorité des dossiers présente également un profil émergeant à tous les items (seul un dossier véritablement exceptionnel sur un item peut espérer rattraper un manque sur un autre... ces dossiers sont très rares). Il faut donc comprendre la bien mal choisie notation globale C comme signifiant “dossier qui a été considéré comme étant dans la seconde moitié de ceux examinés cette année”, et rien d’autre.

Nous n’avons pas, à ce jour, les résultats définitifs suite à l’examen dans les établissements. Rappelons qu’il y a de grandes disparités dans le traitement fait par les établissements pour les notes B, sans parler de la prise en compte très variable des notes d’item. Le CNU n’a aucune prise sur ces décisions, et les critères établissement peuvent de surcroît changer d’une année sur l’autre, par un vote du CAC. La section, qui n’est pas décisionnaire, travaille en aveugle, tandis que les candidats malheureux ont le sentiment compréhensible d’avoir été sous-notés ou maltraités. La section déplore à nouveau un tel système, générateur de frustrations de tous ordres. Il faut espérer que le futur système issu du RIPEC sera plus lisible.

Panorama parité

	MC	PR
Candidats	103	80
dont candidates	13 (12,6%)	3 (3,7%)
20%	21	16
dont candidates	4 (19%)	1 (6,2%)
30%	31	24
dont candidates	3 (9,7%)	0 (0 %)
50%	52	40
dont candidates	6 (11,5%)	2 (1%)